

Conseil municipal

Séance du 17 mai 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai à vingt heures, le conseil municipal de Tréméven, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au siège de la mairie, sous la présidence de Madame Brigitte CAULET, adjointe au Maire.

Présents : Mmes. CAULET Brigitte, VERMEY Liliane « Vicky », Isabelle LAMBERT

MM. DALLIER Olivier, LE TROADEC Stéphane, GUILLOUX Gérald, RANNOU Jérôme,
RODRIGUEZ Cédric

Absents : Mme GÉNISSEL Véronique

Absent excusé : MM. LIENNEL Yves

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M RANNOU Jérôme

Ouverture de la séance à 20 h 05

Ordre du jour :

1. Attribution marché du lotissement de Runalès
2. Redevance Occupation Domaine Public communal – Mégalis et Orange
3. Location broyeur
4. Mon tro breizh - Pierre levée
5. LAC frelons asiatiques

Questions diverses

➤ Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 21 mars 2024

Les conseillers n'ayant pas de remarque à formuler, le compte-rendu de cette réunion est validé à l'unanimité des membres présents à ce conseil municipal

1. **Attribution marché du lotissement de Runalès**

D2024/21 : MARCHE LOT RUNALES

Le marché du lotissement a été scindé en 2 lots : lot 1 terrassement voirie EP – lot 2 réseau AEP.
La date limite de remise des offres était fixée au 25 mars 2024 avant 12h00.

Le règlement de consultation prévoyait l'appréciation des offres en fonction des critères ci-dessous :
Prix des prestations / Valeur financière : 70% - et 30% valeur technique

Après le retrait des dossiers de consultation des entreprises, 2 entreprises ont proposé une offre dans le délai imparti.

LOT 1 : SETAP 88 525 € HT

LOT 2 : SETAP 68 955 € HT
LE DU RESEAUX 78 405€ HT

Selon l'ensemble des critères de la consultation, l'entreprise ayant fait l'offre la plus avantageuse sur la solution de base, est :

Pour le lot 1 :

L'entreprise SETAP, pour un montant sur l'offre de base de 88 825.00€HT, soit 106 230.00€TTC.

Les travaux ayant été estimés à 85 000€HT, soit 102 000.00€TTC le montant total est supérieur de 3% à l'enveloppe prévisionnelle.

Pour le lot 2 :

L'entreprise SETAP, pour un montant sur l'offre de base de 68 955.00€HT, soit 82 746.00€TTC.

Les travaux ayant été estimés à 55 000€HT, soit 66 000.00€TTC le montant total est supérieur de 20% à l'enveloppe prévisionnelle.

Après avoir entendu et constaté les résultats de l'analyse proposée par le cabinet TECAM, la commission appel d'offres décide de retenir l'entreprise SETAP.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote

ATTRIBUE le marché des travaux du lotissement de runalès, lot 1 et 2 à l'entreprise SETAP

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2. Redevance Occupation Domaine Public communal – Mégalis et Orange

D2024/22 : RODP Mégalis et Orange


Mme la première adjointe rappelle à l'assemblée les travaux de déploiement de la fibre sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal doit déterminer le montant des redevances dues par Megalis Bretagne et Orange pour occupation du domaine public pour les ouvrages de télécommunication

Le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public par les opérateurs de communication.

Pour information, sur le domaine public routier, une permission de voirie est obligatoire pour implanter de fourreaux. Cette autorisation est délivrée par la collectivité, gestionnaire des voies communales. Elle doit être compatible avec la destination du domaine public routier. Sur le domaine public non routier, l'autorisation résulte d'une convention.

Les équipements installés par MEGALIS dans le cadre du déploiement de la fibre sont les suivants:

PATRIMOINE MEGALIS comptabilisé au 01/01/2023

INSEE: 22370
 COMMUNE: TREMEVEN  Tarif: 2023

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m ²) Armoire / Shelter	
TREMEVEN	DPR	0	4	2	0
	PP	0	0	0	0
tarif plafond 2023 (/km et /m ²)		62,60 €	46,95 €	31,30 €	31,30 €
Montant		- €	- €	63,00 €	- €
Total RODP (2023)		63,00 €			
Pour info : CD22					
	DPR	0	29	0	0
	PP	0	0	0	0

DPR Domaine Public Routier
 PP Propriété Privée (pour info car non concerné / RODP)

|

PATRIMOINE MEGALIS comptabilisé au 01/01/2024

INSEE: 22370
 COMMUNE: TREMEVEN  Tarif: 2024

Gestionnaires	Type	Artères aériennes (m)	Artères sous-sol (m)	Emprise au sol (m²) Armoire / Shelter	
TREMEVEN	DPR	469	4	2	0
	PP	0	0	0	0
tarif plafond 2024 (/km & /m²)		64,36 €	48,27 €	32,18 €	32,18 €
Montant		30,00 €	- €	64,00 €	- €
Total RODP (2024)		94,00 €			
Pour info : CD22					
	DPR	0	29	0	0
	PP	0	0	0	0

DPR Domaine Public Routier
 PP Propriété Privée (pour info car non concerné / RODP)

Sur le domaine public routier communal : 2 chambres

469 mètres linéaires d'artères aériennes en 2024 à 64.36€/km

4 mètres linéaires d'artères sous-sol en 2023 et 2024 à 46.95 euros/km et 48.27€/km

Les équipements installés par ORANGE sont les suivants:

PATRIMOINE TOTAL comptabilisé au : 31/12/2023

Patrimoine total occupant le domaine public routier géré par : Mairie de Tréméven

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier								
Liste des communes	Artère aérienne (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m²)			Pylône (m²)	Antenne (m²)
		Conduite	Câble enterré	Cabine	Armoire	Borne pavillonnaire		
TREMEVEN	9,875	6,803	0,000	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Sous total	9,875	6,803	0,000	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Total	9,875	6,803			1,00		0,00	0,00

Pour ORANGE le montant du titre pour 2024 sera de 996.11€, pour MEGALIS, 63€ pour 2023 et 94€ pour 2024.

Mme la première adjointe propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant les montants des redevances d'occupation du domaine public

DECIDE D'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par MEGALIS dans le cadre du déploiement de la fibre et ORANGE, sur le domaine public routier communal, à savoir :

pour 2023 :

62.60 € par kilomètre et par artère en souterrain

46.95€ par kilomètre et par artère sous-sol

31.30 € par m2 d'emprise au sol (armoie technique)

Pour 2024 :

62.36 € par kilomètre et par artère en souterrain

48.27€ par kilomètre et par artère sous-sol

32.18€ par m2 d'emprise au sol (armoie technique)

3. Location broyeur

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle au Conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition d'un broyeur. Il s'agit de définir les conditions de son utilisation, si la commune le prête aux habitants.

Il est proposé que les habitants (uniquement) déposent leurs branches au terrain communal de St-Jacques, les dépôts se feront toute l'année, un samedi matin (présence d'un élu 9h-12h)et le lundi après-midi par mois (en présence de l'agent communal) – 13h30-17h

Le et le stockage broyage sera réalisé par l'agent communal de fin septembre à mai.

Le broyat sera conservé par la commune pour pailler les parterres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif de Monsieur le Maire

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Mon tro breizh - Pierre levée

D2024/23 : MON TRO BREIZH PIERRE LEVEE

La commune souhaite répondre favorablement à la demande de l'association « Mon tro breizh » et installer une pierre levée. Cette pierre symbolise le passage du tro breizh sur la commune.

La commune souhaite participer à hauteur de 400€.

Il s'agit donc de délibérer et de donner à l'Association Mon Tro Breizh un « Bon pour lever une Pierre » qui vaut autorisation faite à l'association d'ouvrir le financement participatif.

La commune communique également pour orienter les dons vers l'association et solliciter les mécènes locaux (commerces, entreprises, particuliers...)

Entendu l'exposé de Mme la première adjointe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par un vote

EST FAVORABLE à la mise en place d'une « Pierre Levée » sur la commune (projet développé par l'association Mon Tro Breizh, l'association Indication Géographique Granit de Bretagne et l'Unicem Bretagne) sur l'itinéraire du Tro Breizh® qui traverse la commune,

TRANSMET à l'association Mon Tro Breizh le « Bon pour lever une Pierre »,

S'ENGAGE à verser le montant de 400€ à l'Association Mon Tro Breizh,

AUTORISE l'association Mon Tro Breizh à lancer la recherche de mécénat (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, financement participatif...)

RECHERCHE de son côté les mécènes locaux potentiels (particuliers, entreprises) et communique localement pour orienter les dons vers l'association Mon Tro Breizh (bulletin municipal, démarches en direct, réseaux sociaux, site Internet).

Questions diverses

- Planning tenue du bureau de vote élections européennes le 9 juin

N'ayant pas d'autres questions à traiter, la séance est levée à 21h05

Conseil municipal
Séance du 17 mai 2024

FEUILLET DE CLÔTURE DE SÉANCE

Délibérations

Numéro ¹	Libellé	Page
D 2024/21	MARCHE LOT RUNALES	2024/
D 2024/22	RODP Mégalis et Orange	2024/
D 2024/23	MON TRO BREIZH PIERRE LEVEE	2024/

Signatures

Mme l'adjointe au Maire de Tréméven

Mme CAULET Brigitte

Le secrétaire de séance

M RANNOU Jérôme

¹ D = Délibération : DM = décision du maire sur délégation du conseil municipal